Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_52-DE

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD (excusée pour les rapports n°2026-39 à 2026-43, pouvoir donné à Karine MACE), Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Melody LESSIGNY, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Erwan MOISAN, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Yann HAMON, Julien BALADI
Absents excusés	Madame Maryline NIVET (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Amandine HARNAY (donne pouvoir à Valérie TRAISSAC), Monsieur Eric TOULGOAT (donne pouvoir à Jean-Yves HINAULT)
Absent	Monsieur Régis BEELDENS
Secrétaire de séance	Madame Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-52 **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DES GREVES – RUE DES PRES**

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves HINAULT – Adjoint aux Travaux, aux Espaces Verts, à l'Environnement

Dans un objectif de sobriété énergétique et de diminution de la puissance électrique sur le comptage des Grèves, la rénovation de l'éclairage du terrain de football des Grèves, rue des Prés, est nécessaire. Cette rénovation consiste au remplacement de douze projecteurs de 2000 W par huit projecteurs LED de 1000 W.
Le projet présenté par le SDE des Côtes d'Armor s'effectue pour un montant estimatif de 24 600 € TTC *(coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maitrise d'ingénierie)*.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **14 805,56 €**.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_52-DE

Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.
Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois, selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes, puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

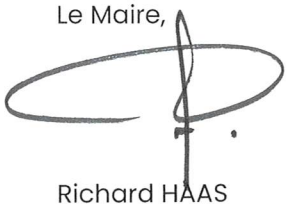
En conséquence, **je vous propose** :

- d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage du terrain de football des Grèves, rue des Prés, présenté par le SDE des Côtes d'Armor (montant estimatif de 24 600 € TTC) et de valider la subvention communale versée au SDE 22 pour un montant de **14 805,56 € TTC**.

- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

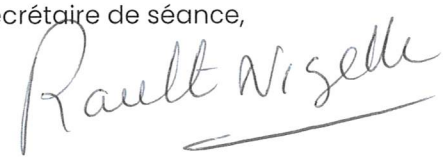
Pour extrait conforme,
Langueux, le 22 avril 2026
Le Maire,



Richard HAAS



La Secrétaire de séance,



Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI